



Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 24 SEPTEMBRE 2019

Date de Convocation : 20/08/2019

Membres afférents au Conseil Municipal : 63
Membres en exercice : 59
Membres présents : 30
Membres qui ont pris part à la délibération : 39

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blincow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

Mme France HEBERT, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND,
 Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET.
 M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. Jean-Claude LECLERC,
 M. Didier MAZINGUE,
 M. Bernard SAUVAGE,
 M. Guy BIZET, M. Benoît BIED-CHARRETON, M. Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS,
 Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY,
 Mme Sophie MOREL,
 M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY, Mme Françoise LECOUSIN,
 M. Gérard MACE,
 Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, Mme Sophie LOQUET, M. Daniel LEPOULTIER,
 Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, Mme Anne GALLOUX, M. Pierre MONY

ABSENTS EXCUSES : - M. Sylvain BINET, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. Jacques LEPLEUX, M. Pascal MARIE, M. Gilbert MARGUERITE

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR : 9

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Elisabeth CLERIS	Mme Carine BRION
Mme Michèle COULAND	M. Jean-Claude LECLERC
Mme Catherine COUSIN	M. Eric DELACRE
M. Gérard GEHANNE	Mme Evelyne MARIQUIVOI
Mme Marjolène LANGEVIN	M. Guillaume ANTY
Mme Annick LELIEVRE	Mme Françoise LECOUSIN
M. Dominick LEMULLOIS	M. Jacques COLLIN
M. Maurice SAVIGNY	Mme Nadine RONDEL
M. Stéphane SCELLES	M. Paul CHANDELIER

ABSENTS : Mme Line BARA, Mme Christelle BIZET, Mme Catherine BONNICARD, Mme Aline BOUET, M. Gérard BRAILLY, M. Arnaud DUPARC, M. Laurent GALLIER, M. Jacques GASNIER, M. Patrick HAMELIN, Mme Marie-Céline HUCK, M. Jean-François LERICHE, M. Mickaël MOUNIER, M. Jean-Philippe MUZARD, M. Pierre OPDERBECK, M. Olivier PRINS,

Madame Carine BRION a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1^{ère} Partie : Délibérations

- Contrat Commune nouvelle avec le Département : APCR 2019-2020
- Demande de subvention amendes de Police 2019
- Validation du rapport de la CLECT
- Syndicat Mixte de la Vallée de Hamars : modification des statuts
- SIAEP Clécy-Druance : adhésion de Condé Sur Noireau et modification des statuts
- RPQS Service Assainissement
- Recensement de la population : nomination d'un coordonnateur communal

2^{ème} Partie : Sujet d'ordre général

- Eléments de réflexion sur le PADD dans le cadre de l'élaboration du PLUi

3^{me} Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses

- Halle Sportive : bilan d'exploitation

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Contrat de commune nouvelle avec le Conseil départemental du Calvados -2019--

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil départemental, les communes de plus de 2000 habitants sont désormais éligibles au contrat de territoire.

Toutefois, afin d'accompagner la mise en place des communes nouvelles de plus de 2000 habitants, le Département a également souhaité maintenir pour ces dernières un dispositif transitoire dans le cadre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) jusqu'au 31 décembre 2022.

Chaque commune nouvelle se voit ainsi attribuer une enveloppe financière annuelle, calculée en fonction du nombre d'habitants auparavant éligible à l'APCR. Cette enveloppe est utilisable sous la forme d'un contrat de 1, 2, 3 ou 4 ans. Elle peut être utilisée pour financer 1 ou plusieurs projets chaque année, exclusivement pour des projets situés sur le territoire des communes déléguées de moins de 2000 habitants.

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité :

SOLLICITE la conclusion d'un contrat de commune nouvelle auprès du Conseil départemental, portant sur l'année 2019 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet suivant à intégrer au contrat :

COMMUNE DE HAMARS :

Travaux de rénovation et d'isolation Salle des Fêtes.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de commune nouvelle 2019 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

à présenter la demande de subvention pour ces travaux.

Demande de subvention 2019 : Aides aux petites communes rurales APCR

Monsieur le Maire rappelle le dispositif adopté par le Département du Calvados et permettant aux communes nouvelles de + 2 000 habitants de bénéficier de subventions au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales pour des projets localisés dans les communes déléguées de moins de 2 000 habitants.

VU la demande de contrat de commune nouvelle présentée au titre de 2019 afin de bénéficier de ce dispositif permettant de mobiliser une subvention de 10 000 € pour une dépense maximum de 33 333 € H.T.

CONSIDERANT le projet suivant :

COMMUNE DELEGUEE DE HAMARS :

Travaux de rénovation et d'isolation Salle des Fêtes.

-Montant estimatif des travaux 17 875.20 € HT (subvention attendue de 5 362.56 €)

Le Conseil Municipal, après exposé, décide à l'unanimité de solliciter une subvention APCR pour ces travaux.

Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police-2019

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les projets suivants :

1. Travaux de mise en sécurité sur la commune déléguée de curcy sur orne
Les travaux envisagés permettront d'assurer l'aménagement de 2 Atribus existants.
Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **3 896 € HT**
2. Travaux d'aménagement de trottoir sur la commune déléguée de Hamars sur la D36 et réaménagement de l'accès PMR de la salle de réunion de Hamars desservie par le cheminement.
Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **9 224.60 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux de Sécurité sur les 2 communes déléguées pour un montant prévisionnel de 13 120.60. € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2019 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.

Validation du rapport de la CLECT :

Vu le C.G.C.T.

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'Article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 avril 2017 instituant la CLECT et celle du 06 septembre 2017 listant l'ensemble des membres titulaires

Considérant la nécessité pour la CLECT d'établir un rapport sur l'évaluation des transferts de charges et des ressources entre la communauté de communes Cingal – Suisse Normande et ses communes membres

Vu le rapport de la CLECT en date du 17 septembre 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le rapport présenté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ainsi que le montant des attributions de compensations, versé à compter de l'exercice budgétaire 2019.

Approbation des Statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de Hamars : (SIVHAM)

Suite aux changements intervenus depuis la création du syndicat SIAEP vallée de Hamars concernant aussi bien les compétences exercées que les représentations des différents membres adhérents au syndicat, celui a revu, par délibération du 26/03/2019, ses statuts qui ont été notifiés aux communes pour approbation définitive.

Les compétences exercées sont les suivantes :

L'Adduction d'eau potable : Etudes, recherches en eau, protection de l'environnement des sources et des captages, production et distribution d'eau potable par la construction et l'exploitation d'un réseau d'alimentation

Assainissement collectif études, construction d'ouvrages, contrôle des installations et exploitation de la collecte, du traitement et de l'épuration des eaux usées

Après exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident
-d'approuver la modification des statuts proposée et votée par le syndicat

Adhésion au SIAEP CLECY-DRUANCE de la Commune de Condé sur Noireau :

La Commune déléguée de Caumont sur Orne est membre du SIAEP CLECY-DRUANCE ayant pour compétence la production et la distribution d'eau potable sur son territoire.

La Commune de Condé sur Noireau a fait une demande d'adhésion au SIAEP CLECY-DRUANCE.

Le Comité Syndical du SIAEP a accepté la demande d'adhésion par délibération du 06 Septembre 2019. Conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres du SIAEP doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale afin d'approuver l'adhésion de cette nouvelle commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité

- Approuve l'adhésion de la commune de Condé sur Noireau au SIAEP CLECY-DRUANCE, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Approbation des statuts du SIAEP CLECY-DRUANCE :

La Commune déléguée de Caumont sur Orne est membre du SIAEP CLECY-DRUANCE, ayant pour compétences la production et la distribution d'eau potable sur son territoire.

Le Comité Syndical du SIAEP a modifié ses statuts par délibération du 06 Septembre 2019.

Conformément à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres du SIAEP doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale afin d'approuver les nouveaux statuts du SIAEP CLECY-DRUANCE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les nouveaux statuts du SIAEP CLECY-DRUANCE.

M Lagalle informe les membres présents que ; dans l'optique de la dissolution des syndicats, le SIAEP Thury/Esson a rencontré 3 syndicats ayant la compétence EAU voire EAU et ASSAINISSEMENT susceptibles de reprendre notre service ;

Il a été confirmé depuis, que La Loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement donne la possibilité d'un report de transfert des compétences aux communautés de communes au 1/1/2026. Dès lors que l'EPCI n'a pas la compétence eau ou assainissement au 1/1/2020, les syndicats peuvent se maintenir au-delà du 31/12/2019.

Pour mémoire, la délibération de la commune LE HOM du 26.02.2019

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune déléguée de Thury Harcourt -exercice 2018-

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018 de la commune déléguée de Thury-Harcourt
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr. Conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

M LAUNAY ayant présenté le rapport 2018 insiste sur le bon dimensionnement et le bon fonctionnement de la STEP (Capacité 3 000 EH) qui malheureusement, enregistre encore, malgré les travaux de mise en séparatif réalisés ces dernières années, trop d'engorgements dus aux eaux de pluie parasites.

Recensement de la population : Coordonnateur communal

Le conseil est informé de l'organisation du recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 sur le territoire de la commune LE HOM

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer :

-Bernard SAUVAGE en qualité de coordonnateur communal responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement, en partenariat avec l'INSEE.

-Céline HAMEL en qualité de coordonnateur communal adjoint qui accompagnera le coordonnateur à la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement. en partenariat avec l'INSEE.

2^{ème} Partie : Sujet d'ordre général

Présentation des éléments de réflexion sur le PADD dans le cadre de l'élaboration du PLUi

Cette présentation a vocation à préparer le débat sur le PADD prévu d'être organisé lors du prochain conseil du 29/10/2019

Le document présenté lors du conseil communautaire du 12 septembre 2019 a été remis à chaque conseiller.

Sur le plan pratique, il est précisé, que si la démarche PLUi n'avait pas été engagée, 17 communes de la communauté de communes n'auraient plus la maîtrise de leurs documents d'urbanisme (passage en RNU : règlement national d'urbanisme ; documents d'urbanisme délivrés par le Préfet et non le Maire) : La commune LE HOM est concernée pour les documents d'urbanisme concernant les communes déléguées de St-Martin de Sallen et Caumont sur Orne qui relèveront du RNU à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'à l'adoption du PLUi.

3^{ème} Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses

Bilan d'exploitation de la Halle des sports :

Coût d'exploitation 7 500€ /AN (étant entendu qu'un doute existe sur la consommation électrique estimée qui semble surestimée.)

Planning en période scolaire 8 h -17h (Ecole Notre Dame selon convention)

En dehors de ces horaires : ouverture aux associations sportives de la commune

Toutes utilisations confondues, le taux d'utilisation est de 92%

A noter ; le respect de la salle par les utilisateurs et quelques améliorations à venir pour le petit équipement (bancs..)

Retour sur les journées du patrimoine : remerciements aux bénévoles ayant permis la visite particulièrement appréciée par près de 80 personnes, de la chapelle de St-Bénin

Pétition des commerçants de la Place de Gaulle à Thury -Harcourt contre l'ivresse sur la voie publique

M Lagalle donne connaissance de la pétition des commerçants de la place de Gaulle qui s'insurgent « contre le comportement de personnes ivres qui insultent, agressent et mendient auprès des habitants et des commerces de la place de gaulle. »

M LAGALLE se propose de remettre cette pétition à la gendarmerie.

Semaine de l'environnement : : M MAZINGUE rapporteur de la commission présente les derniers éléments de la préparation de la semaine de l'environnement (30.09 au 05.10)

Quai d'Harcourt : inauguration de l'ouverture du café épicerie bio le 28.09.2019

Ressources en EAU : communication de l'arrêté sécheresse du Préfet en date du 20.09.2019

Calendrier budgétaire : ROB le 28.01.2020 et vote BP 2020 le 25.02.2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.